

ENTRETIEN

Eric Laurent et le roi du Maroc : « C'est une tentation, pas un chantage »

Propos recueillis par [Charlotte Bozonnet](#) et [Serge Michel](#)

Le Monde.fr Le 30.08.2015 à 20h59 • Mis à jour le 31.08.2015 à 00h49



Le journaliste Eric Laurent a été mis en examen pour chantage et extorsion de fonds dans la nuit du 28 au 29 août. Avec sa consœur Catherine Graciet, il est soupçonné d'avoir tenté de faire chanter le roi du Maroc, Mohammed VI, en menaçant de publier un livre à charge contre la famille royale. M. Laurent donne pour la première fois, au *Monde*, sa version des faits.

Selon Eric Dupont-Moretti, avocat de Rabat, les deux journalistes français ont proposé à un collaborateur du roi du Maroc de renoncer, contre rémunération, à la parution d'un livre contenant des informations gênantes pour le royaume. Ils auraient formulé une offre de trois, puis deux millions d'euros.

« Le Palais a alors décidé de porter plainte auprès du parquet de Paris. Les policiers ont décidé d'organiser un flagrant délit », a assuré Me Dupont-Moretti, qui a révélé l'affaire, jeudi.

Une version que semble corroborer des extraits d'enregistrements dont des retranscriptions ont été publiées par le *Journal du dimanche*. C'est l'un des envoyés du royaume chérifien, un avocat, qui a négocié avec les journalistes lors de trois rencontres dans des hôtels parisiens.

Tout en reconnaissant l'existence de la transaction, Eric Laurent assure au contraire qu'elle lui a été « *proposée* » par un émissaire de Mohammed VI, et qu'il l'a acceptée à la fois pour des raisons personnelles, et pour ne pas « *déstabiliser le Maroc* ». Il assure aujourd'hui avoir l'intention de terminer et de publier l'ouvrage.

Le déroulé des faits exposé par les avocats du Royaume est à la fois très complet et accablant. Qu'avez-vous à y ajouter ou à retrancher ?

Eric Laurent : Je vais retrancher énormément de choses. Mais je vais faire un premier commentaire sur la totale indécence de la part de l'avocat du royaume, Me Dupond-Moretti, qui a dépassé toutes les limites en matière non seulement de présomption d'innocence mais aussi en matière de déformation ou même d'invention des faits.

Le 23 juillet, d'après lui, j'appelle le secrétariat particulier du roi. Jusqu'ici c'est exact. Je demande à parler à Mounir El Majidi, qui est le secrétaire de Mohammed VI. C'est encore exact. Selon lui, je déclare préparer un livre explosif, un brûlot et c'est trois millions [*pour ne pas le publier, NDLR*].

Je mets au défi Dupond-Moretti et le Maroc de produire le moindre élément attestant cela. Je n'ai jamais tenu ces propos. Il n'y a jamais eu de tentative de chantage. J'ai appelé Mounir El Majidi pour une raison très simple : dans ce livre que nous avions en préparation, il y avait des éléments concernant la famille royale que nous voulions croiser avec le Palais. Au lieu de cela, le lendemain, j'ai reçu un appel d'un homme qui s'appelle Hicham Naciri, qui est un avocat du Palais, que je ne connaissais pas. Il me dit : « *Je suis mandaté par le Palais, est-ce que ça peut attendre quelques jours, je pars au Japon.* » Nous nous retrouvons le 11 août à sa demande, c'est lui qui fixe le lieu, au Royal Montceau [*hôtel parisien de luxe, NDLR*].

A ce moment-là, qui formule la demande d'argent ?

« *ON POURRAIT PEUT-ÊTRE ENVISAGER UNE RÉMUNÉRATION, UNE TRANSACTION, EN CONTREPARTIE D'UN RETRAIT ÉCRIT* »

Il n'y a pas de formulation de demande d'argent. Je lui explique que nous préparons un livre, que c'est la raison pour laquelle nous voulions voir M. Majidi, un livre sur la famille royale avec un certain nombre de sujets sensibles concernant la succession d'Hassan II. Il me dit : « C'est pas vraiment un livre qu'on souhaite voir sortir ». Je lui dis : « Ah bon, ça c'est autre chose ».

Et là, on voit très bien dans les procès-verbaux tirés des enregistrements : il n'y a aucune demande de ma part. Il y a encore moins de menace de chantage. Nulle part. A un moment donné, il me dit : « *On pourrait peut-être envisager une rémunération, une transaction, en contrepartie d'un retrait écrit* ». C'est lui qui m'amène à cette idée. A aucun moment il n'y a dans ces enregistrements une volonté de ma part de faire chanter le roi du Maroc à travers un de ses avocats. Puis ses questions vont porter sur un autre problème, celui des sources. Il va insister tout au long des réunions suivantes pour que nous livrions

nos sources. Bien sûr, nous refusons. Je refuse. Ma co-auteure, que je consulte, refuse aussi.

A quel moment est-il question d'argent, alors ?

Au moment de la première rencontre, il amène cette idée. Et là, je dis, mais sans y croire : « *Si vraiment on arrête de faire le livre, étant donné le sujet, écoutez... trois [millions d'euros]* ». Il dit : « *Ok mais il me faut les sources* ». Je ne suis pas venu avec l'idée d'une transaction. Je suis venu avec l'idée d'une interview.

Qu'est-ce qui vous amène à accepter d'entrer en matière sur une transaction ?

D'abord le sujet. Il est extrêmement sensible, très délicat. J'ai exercé ce métier pendant 30 ans et j'avoue que là, j'en ai un peu assez. C'est un sujet très complexe concernant la famille royale et certains comportements. Donc je me dis : après tout, on n'a pas envie, quelles que soient les réserves que l'on peut avoir sur la monarchie, que s'instaure une république islamique. S'il propose une transaction, pourquoi pas.

Votre avocat a également parlé d'une situation personnelle difficile...

Ma femme est extrêmement malade. C'est une situation personnelle très dure. Elle a un cancer généralisé. Son état s'aggrave de jour en jour malgré les opérations, des chimiothérapies très lourdes.

Donc, si on résume : vous souhaitiez rencontrer M. Naciri pour une interview et vous ressortez avec un accord de principe sur une transaction financière ?

Je ne ressorts avec rien. C'est une suggestion qui m'est faite. Mais il n'y a pas d'accord. Je suis surtout tellement étonné. Je me dis : « *Quelle étrange démarche* », car la démarche venait de lui. En même temps, je suis un peu sur la réserve, surtout parce qu'il insiste sur la possibilité d'avoir accès aux sources. Je suis tellement peu dans l'état d'esprit d'un chantage que lors du deuxième entretien avec lui, le 23 août, il a son téléphone posé sur la table.

J'ai appris ensuite qu'il enregistrait notre conversation et j'ai vu dans le *JDD* des extraits tronqués. C'est lui qui me demande : pour combien, si nous arrivons à un accord ? Si j'avais eu la volonté d'exercer un chantage, la première des choses aurait été de lui demander d'arrêter son portable, de sortir la batterie, de le mettre ailleurs. A aucun moment, il n'y a de ma part un seul mot qui relève du chantage.

Qu'est-ce que vous vous dites lors du deuxième rendez-vous, le 23 août ?

« ILS ONT VOULU ME FAIRE TOMBER, ME DISCRÉDITER PROFESSIONNELLEMENT »

C'est un rendez-vous qui me laisse perplexe parce que je vois un personnage qui commence à reformuler tout ce que nous avons échangé la semaine précédente, y

compris cette somme de 3 millions d'euros, qu'il met dans ma bouche. Je suis un peu stupéfait, me disant qu'il doit y avoir quelque chose.

Immédiatement, il enchaîne avec une pression ininterrompue sur les sources : « *Si nous passons un accord, il faut que nous puissions identifier vos sources* ». Je lui dis que c'est impossible, que je ne mettrai pas en danger des gens qui ont accepté de me parler. Il insistera là-dessus jusqu'à la troisième et dernière réunion. Ils ont voulu me faire tomber, me discréditer professionnellement et éventuellement avoir accès à nos sources, ce qui aurait permis de couper certaines têtes.

Comment se fait-il que vous n'ayez pas un instant pensé que le Palais allait utiliser cette discussion contre vous ?

Si j'étais arrivé avec cet état d'esprit consistant à quémander de l'argent en échange de la non-publication, j'aurais été bien plus méfiant. Mais comme je venais simplement pour avoir la possibilité de rencontrer Mounir Madjidi, et croiser des informations, je n'ai pas vu le coup venir. Cette proposition a été glissée insidieusement par mon interlocuteur : « transaction », « abandon », « accord écrit », ces mots ont été habilement introduits lors du premier rendez-vous.

Tout au long de ces entretiens, votre co-auteure était au courant des termes de ces discussions ?

Elle était au courant. Je la tenais informée de tout, après chaque rencontre. Elle ne peut pas prétendre [*le contraire*]...

La défense de Catherine Graciet est de dire que c'est vous qui avez tout organisé...

C'est bien dommage, parce que c'est faux. Je veux bien avoir organisé des choses. Si j'avais tout organisé, il faudrait de sa part un total aveuglement – pour ne pas dire plus – pour rédiger le texte de l'accord et le signer. Et moi, j'aurais été le meilleur des amis de lui proposer la moitié après avoir tout organisé seul.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le contenu de ce livre ?

Le livre porte à la fois sur l'héritage de Hassan II et les affrontements au sein de la famille royale concernant cet héritage. Avec de nombreuses péripéties. Il y avait aussi des choses concernant le train de vie dispendieux – pour ne pas dire plus – de cette famille, avec un certain nombre de dérives.

Ces informations étaient de nature à faire tomber la monarchie ?

Tomber, non. Ebranler, oui. Quand vous êtes un sujet marocain, et que vous découvrez cette réalité sur le roi, sa famille, son entourage, dans un affairisme ambiant, vous êtes profondément troublé. Je pense que ça aurait érodé la confiance relative que l'on peut encore avoir envers le monarque.

Quand avez-vous commencé votre enquête ?

On a signé en janvier [*avec les éditions du Seuil*], on a commencé en mars car je devais finir un autre livre.

Avez-vous toujours eu l'intention de publier ce livre ?

« QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES ? »

Nous avons signé un contrat avec un éditeur ! Du début à la fin, notre intention était de faire un livre. Sauf qu'il y a eu ces conversations avec ce personnage qui propose un accord, qui dit qu'il faudrait s'engager à ne plus publier sur le Maroc. Je me dis pourquoi pas. Mais il ne s'agit pas de chantage. Ça n'a jamais existé.

Chantage ou non, vous étiez d'accord pour un accord financier dont l'objectif était la non publication de votre enquête ?

Oui, bien sûr. Cette enquête me faisait peur. On se disait « quelles seront les conséquences ? » La proposition que l'on m'a faite me paraissait être un compromis.

Votre co-auteure s'est ralliée aux mêmes arguments ?

Soyons clairs : du début à la fin, Catherine Graciet a tout approuvé. Avant cette réunion, nous préparions les choses ensemble. Donc aller dire aujourd'hui que j'ai tout mené en solitaire, c'est absurde.

Ces informations explosives, vous les avez réunies ensemble ?

Ensemble. Elle en obtenu certaines, j'en ai obtenu d'autres. Nous avons des sources différentes, que nous avons croisées. Nous étions embarrassants pour le Maroc, et notre livre précédent, *Le roi prédateur*, est vraiment resté en travers de la gorge du roi. L'idée d'en voir sortir un autre leur était absolument insupportable. Et surtout, ils se demandaient sur quoi nous nous étions basés, sur qui nous nous étions appuyés pour avoir ces renseignements. L'accès aux sources a été une condition et un moyen de pression constant sur nous.

Votre avocat parle d'un zèle disproportionné de la justice française dans cette affaire ? Comment l'avez-vous perçu ?

« J'AI EU L'IMPRESSION D'ÊTRE DANS UNE SITUATION À LA BEN BARKA »

J'ai dit aux policiers en arrivant que j'étais choqué que l'appareil policier et judiciaire français soit mobilisé pareillement pour satisfaire un souverain étranger dont on connaît les pratiques. Les enquêteurs m'ont répondu : « *On n'est pas dupe, il y a des marionnettistes au-dessus de nous, mais nous sommes obligés de faire notre travail* ». Ce sont leurs mots. Quand l'arrestation a eu lieu, la voiture de la police a emprunté le périphérique et l'on se dirigeait vers Orly. Et là, j'étais inquiet, j'ai demandé où nous

allions. J'ai eu l'impression d'être dans une situation à la Ben Barka [*opposant marocain enlevé le 29 octobre 1965 à Paris et dont le corps n'a jamais été retrouvé, NDLR*].

Au fond, le Maroc passe son temps à utiliser le territoire français pour ses coups tordus. Autrefois pour y éliminer physiquement ses opposants, désormais pour discréditer professionnellement ceux qui sont critiques envers le régime et ses dérives. J'ai cru que j'allais être embarqué dans un avion et me retrouver au Maroc. Quant à la juge, elle a été correcte. La mise en examen est l'aboutissement logique de ce qui précède, même si c'est un cadeau au souverain marocain.

Vous êtes libre de vos mouvements ?

Le parquet a demandé l'interdiction de sortie du territoire et un contrôle judiciaire tous les huit jours. La juge a décidé de me laisser mon passeport et d'un contrôle judiciaire tous les quinze jours. Avec interdiction de parler à ma co-auteure. Outre l'emballement policier et judiciaire, avec trois juges d'instruction, il y a l'emballement médiatique, qui a contribué à nous discréditer très vite en produisant des extraits tronqués, détachés de leur contexte. Nous étions encore dans la voiture de la police que tout filtrait déjà sur les chaînes d'infos, sans nuance et sans présomption d'innocence, qui n'a jamais existé dans cette affaire. La seule voix relayée constamment a été celle de Me Dupont Moretti, avec des propos choquants et délirants.

Votre livre d'entretien avec Hassan II, en 1993, a-t-il donné lieu à une transaction financière ?

Ah non, absolument pas. A l'époque j'étais éditeur chez Plon, et j'avais un contrat d'auteur pour ce livre. Je n'ai pas reçu d'argent de Hassan II, c'est lui qui en a reçu ! Il a réclamé ses droits d'auteur, pour une fondation, et les a obtenus. Si jamais il y avait eu affairisme de ma part, jamais je n'aurais écrit *Le roi prédateur* quelques années plus tard.

Vous négociez une transaction financière en échange de la non-publication d'un livre. Avez-vous conscience d'avoir en cela porté préjudice à l'ensemble de la profession ?

« C'EST UNE TENTATION, PAS UN CHANTAGE »

Non, pas du tout. Je pense que j'ai fait des livres qui ne souffrent pas la moindre critique éthique et déontologique. Et là en l'occurrence, il y avait à la fois le sujet qui était explosif, il y avait la proposition qui m'a été faite et la situation dans laquelle j'étais. Je me suis dit qu'un livre de plus ou de moins, cela n'enlèverait rien à ma satisfaction personnelle. Comme je n'avais pas l'esprit de vindicte, j'ai dit... voilà. C'est une tentation, pas un chantage.

Vous avez dit quoi ?

Je me suis dit après tout, pourquoi pas, passons à autre chose. Je veux bien prendre des risques mais j'étais vraiment dans un état psychologique où je n'avais pas l'énergie

nécessaire pour aller jusqu'au bout. Je vous l'ai dit, ce sujet m'effrayait. Et j'ai d'autres centres d'intérêt. Déstabiliser un régime à travers un ouvrage dans un contexte géopolitique très particulier, cela ne me paraissait pas une bonne idée. Mon interlocuteur est arrivé au bon moment. Il a su exploiter cela. Puis il m'a piégé. Vous pouvez ne pas le croire, mais c'est lui qui m'a piégé.

Pour vous, cela ne va pas à l'encontre de la déontologie journalistique ?

Ce qui serait allé à l'encontre de la déontologie, cela aurait été, de dire : j'ai ces éléments, et je vais vraiment vous demander de me payer, sinon je les publie et cela sera très douloureux pour vous. Ce qui n'a jamais été le cas.

Cela met-il un terme de votre carrière d'auteur ?

Je ne sais pas. J'ai un livre qui sort dans huit jours chez Flammarion sur les pratiques et dérives du système financier. Je prends là aussi des risques, il y a des informations sensibles. C'est la preuve que je suis encore capable d'en obtenir et d'en publier.

Le livre, finalement, vous allez le sortir ou pas ?

Je vais être franc. Je serais maintenant vraiment partisan de le sortir, et j'en aurais très envie. Pour l'instant, nous ne pouvons pas nous rencontrer avec ma co-auteure, je ne sais pas si elle veut continuer cette collaboration, mais j'ai l'intention de le sortir, bien sûr.